

L'EDITO

Lorraine Kihl

UNE POLITIQUE MIGRATOIRE, À QUEL PRIX ?

C'est fait. La Belgique enferme à nouveau des enfants, depuis mardi, dans le cadre de sa politique migratoire. Pas des ados, non, quatre jeunes enfants nés entre 2012 et 2017. Leur faute est celle de leurs parents en séjour irrégulier sur le territoire. Soyons clairs, les conditions d'enfermement en 2018 n'ont rien à voir avec ce que la Belgique osait proposer voilà 10 ans. Exit la promiscuité indifférenciée avec

les adultes, les landaus calés entre deux lits superposés, la rupture scolaire. L'administration a fait des efforts. Les habitations en préfabriqué dignes des appartements témoins d'un catalogue Ikea devraient préserver l'unité et, dans une certaine mesure, la vie privée de la famille. Un enseignant est mis à disposition. Promis, la détention sera aussi courte que possible et on n'envoie pas n'importe qui, seulement les très récalcitrants qui ont eu leur chance de partir dans de bonnes conditions mais ont préféré la fuite (environ un tiers des familles placées en maison de retour).

Certes, le gouvernement n'a jamais pris la peine de se demander pourquoi les gens fuyaient et si le système en place pouvait être amélioré (le Médiateur fédéral a demandé avec véhémence de réaliser un audit avant de dégaîner la solution bazooka de la détention, ce qui sera peut-être

fait... plus tard). Bref, des profils très récalcitrants, enfermés en dernier recours. La preuve par l'exemple : le père de la famille actuellement détenue a été condamné à 37 mois de prison pour vols avec violence et menace. Les maisons de retour, la famille les a fuies, deux fois. Et peu importe que les études ne manquent pas pour étayer les dommages de la détention sur un jeune public, y compris dans des conditions optimales. Alors oui, la

On parle d'enfants, qui n'ont pas à payer pour les choix de leurs parents

détention peut bien se passer. Admettons que les bâches dissimulant les pistes d'atterrissage et de décollage au bout de la plaine de jeu, suffisent à duper des enfants. Que les casques que ces derniers porteront pour aller jouer dehors suffiront à suppri-

mer le stress des nuisances sonores. Admettons que les parents parviendront à camoufler leur angoisse. Que les gardes feront

des efforts pour avoir l'air d'employés de garderie. Admettons enfin, qu'au fil du temps une vigilance constante soit apportée aux conditions d'accueil, sachant qu'on parle de centres fermés, les institutions les plus opaques du royaume, auxquelles la presse n'a pas accès et dont les visiteurs habilités sont muselés (leur mandat pouvant être révoqué à tout moment).

Sous les meilleurs auspices, une détention peut ne pas être trop dommageable. Mais a-t-on vraiment envie de prendre ce risque ? On parle ici d'enfants, qui n'ont pas à payer pour les choix ou le comportement de leurs parents. C'est une question de bon sens et surtout un principe formulé dans la Convention internationale des droits de l'enfant. En mettant fin à

la pratique de la détention des enfants en 2008, la Belgique avait commencé à tracer une ligne rouge quant à la protection de l'enfance. Elle a suspendu son trait en n'inscrivant pas une interdiction formelle dans la loi trois ans plus tard - saluons ici le courage de ceux qui n'en ont pas fait une priorité politique à l'époque. La question qui se pose maintenant touche aux valeurs de notre société. Qu'est-ce qui pèse le plus dans la balance : un gain d'efficacité relatif dans l'application d'une politique migratoire ou la protection de l'enfance ?